

23-09-06 Culture – Médiathèque Andrée CHAIZE

Convention de partenariat des rencontres « Hors les murs » Fête du Livre de Saint-Etienne 2023 avec la Médiathèque Andrée CHAIZE

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des animations littéraires proposées par la Médiathèque Andrée CHAIZE et de la Fête du Livre de Saint-Etienne qui se déroulera au mois d'octobre prochain, je vous propose d'approuver une convention de partenariat avec la Ville de Saint-Etienne.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions et modalités d'accueil d'un auteur, Monsieur Jean CREMERS, dans le cadre de rencontres « Hors les murs » organisées durant la Fête du Livre 2023 entre la Médiathèque Andrée CHAIZE et la Ville de Saint-Étienne organisatrice de la manifestation.

Ces rencontres, organisées par la Médiathèque Andrée CHAIZE permettent d'offrir une programmation supplémentaire aux auteurs invités par la Fête du Livre, tout en faisant rayonner la présence d'auteurs au sein des structures de la Métropole de Saint-Étienne.

La Ville de Saint-Priest en Jarez s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais liés à l'organisation technique et à l'accueil des rencontres avec l'auteur invité par la Fête du Livre 2023 et à prendre en charge la rémunération de cet auteur, en suivant la Charte tarifaire des auteurs illustrateurs de Jeunesse. Ces éléments sont précisés dans la « Décision du Maire n° A28/2023 en date du 11/08/2023 ».

Je vous demande donc d'approuver la convention précitée et de m'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Copie conforme

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 5 septembre 2023**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 4 septembre 2023

23-09-06 Culture – Médiathèque Andrée CHAIZE

Convention de partenariat des rencontres « Hors les murs » Fête du Livre de Saint-Etienne
2023 avec la Médiathèque Andrée CHAIZE

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - BOUGAULT Claude - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUIPIER Franck

Avait donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. COSSEY
M. BOUGAULT à M. BRUNEAU
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. RODRIGUES SOUSA à Mme PAPIN

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :